

Objectif

Depuis 2007, les Bourses de la famille Weston pour la recherche nordique apportent un soutien unique aux scientifiques en début de carrière qui mènent des travaux de recherche dans les régions nordiques du Canada. Ces bourses annuelles offertes au niveau de la maîtrise, du doctorat et du postdoctorat figurent parmi les plus prestigieuses au pays. Depuis la création du programme, plus de 350 étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs et chercheuses et chercheurs au postdoctorat en ont reçu une, formant ainsi un réseau de scientifiques à l'avant-garde de la recherche nordique qui contribuent à bâtir un avenir meilleur pour le Canada et le monde entier.

Les titulaires d'une Bourse de la famille Weston pour la recherche nordique mènent des travaux de recherche dans un large éventail de domaines et de disciplines en sciences naturelles, y compris les écosystèmes, la biodiversité, la flore et la faune, la météorologie, l'océanographie, la glaciologie, la géographie et l'environnement propres aux régions nordiques. Les candidates et candidats doivent démontrer comment leurs travaux de recherche, peu importe la discipline, contribuent à protéger et à restaurer la biodiversité dans les régions nordiques du Canada, et articuler clairement leur nécessité et leurs retombées pour les collectivités nordiques.

Nombre de bourses d'études et valeur/Durée du financement

En 2025-2026, la Fondation de la famille Weston offrira jusqu'à **dix (10) bourses doctorales** d'une valeur de **120 000 \$ chacune sur trois (3) ans** (40 000 \$ par année).

Les titulaires d'une bourse doctorale seront aussi admissibles à du financement additionnel pour effectuer un séjour prolongé (des précisions se trouvent à la section Processus de demande).

La période de financement correspondant aux bourses doctorales s'étend du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028.

Admissibilité

Les personnes qui présentent une demande de **bourse doctorale** doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Avoir obtenu leur citoyenneté canadienne ou leur résidence permanente au Canada à la date limite de présentation des demandes;
- Avoir complété leur inscription à temps plein à un programme de doctorat menant à une thèse en sciences naturelles dans une université canadienne reconnue et effectuer de la recherche nordique à la date limite de présentation des demandes;
- Avoir reçu les approbations nécessaires concernant le projet de recherche, y compris celle du comité d'éthique, ainsi que les permis de recherche, s'il y a lieu, au moment de recevoir la bourse.

Les personnes ayant obtenu une Bourse de la famille Weston pour la recherche nordique à la maîtrise sont admissibles à une bourse doctorale. Les personnes qui ont déjà obtenu une bourse doctorale dans le cadre du programme ne peuvent pas présenter une nouvelle demande au niveau doctoral.

Domaine d'études et exigences relatives au programme

Des projets de tous les domaines des sciences naturelles qui contribuent à approfondir les connaissances sur les écosystèmes nordiques ou à conserver la biodiversité dans les régions nordiques du Canada seront considérés, à

condition qu'ils comprennent des travaux sur le terrain menés par la candidate ou le candidat dans les régions nordiques pendant la durée de la période de financement.

Conditions et restrictions

- Les personnes qui présentent une demande de bourse doivent être inscrites à temps plein à un programme de doctorat en sciences naturelles dans une université canadienne reconnue. Les titulaires d'une bourse doivent poursuivre leurs études à temps plein à l'université qui figure sur leur demande tout au long de la période de financement. Une preuve d'inscription sera requise pour que la bourse soit versée. Tout changement lié aux projets et aux directions de recherche doit être approuvé au préalable par la Fondation de la famille Weston afin que les titulaires d'une bourse puissent continuer de recevoir leur financement.
- Dans le cas des personnes qui ont procédé à une inscription accélérée au doctorat, la date d'inscription au programme de maîtrise sera considérée comme étant la date de début du programme de doctorat.
- Les travaux de recherche sur le terrain doivent se rapporter aux régions nordiques du Canada et s'y dérouler. Celles-ci sont définies par Brandt (2009). Une carte des régions admissibles se trouve ici : <https://westonfoundation.ca/fr/weston-family-awards-in-northern-research-and-weston-family-boreal-research-fellowships/>.
- Puisque les demandes sont examinées par un comité multidisciplinaire, les termes techniques doivent être réduits au minimum.
- Le paiement sera effectué en plusieurs versements et doit servir d'allocation.
- Les titulaires d'une bourse doctorale ne peuvent bénéficier simultanément d'autres bourses équivalentes d'une valeur de 15 000 \$ ou plus par année (p. ex. bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat ou bourses d'études supérieures du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, bourses d'études Vanier, bourses d'études supérieures du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, bourses d'études supérieures de l'Ontario). Les titulaires peuvent toutefois recevoir des fonds additionnels de leur direction de recherche ou de leur établissement.
- Les personnes qui se font offrir une bourse peuvent reporter leur période de financement d'une année tout au plus, mais uniquement pour des motifs liés à des obligations parentales, à une maladie ou encore à des responsabilités familiales pour des raisons de santé. Les personnes qui se font offrir une bourse ne peuvent pas reporter leur période de financement pour bénéficier d'une autre bourse, occuper un emploi ou faire des études autres que celles qui sont liées au financement.

Processus de sélection

L'admissibilité de toutes les demandes est vérifiée avant que celles-ci soient acheminées à un comité de sélection indépendant et impartial pour examen. Le comité de sélection examine et classe toutes les demandes admissibles, puis recommande les demandes les mieux classées à la Fondation de la famille Weston. Les résultats du processus de sélection seront annoncés au début mai 2025.

Pour les bourses doctorales, le comité de sélection évalue les demandes selon les critères suivants :

Excellence universitaire :

- Preuves de réalisations exceptionnelles sur le plan scolaire, orientation claire dans le domaine d'études et potentiel de se classer parmi les meilleurs étudiantes et étudiants au pays.

Projet de recherche :

- Participation de membres de collectivités nordiques ou de communautés autochtones nordiques à la conception et à l'élaboration du projet, qui s'inscrit dans le domaine des sciences naturelles.
- Explication claire des objectifs et des méthodes de recherche.
- Pertinence et originalité des travaux, et potentiel de réaliser des avancées dans le domaine d'études.
- Explication claire de la manière dont les travaux contribueront à améliorer la compréhension de la conservation des écosystèmes et de la biodiversité nordiques.
- Précision du rôle de la candidate ou du candidat au sein du projet ainsi que de l'importance de sa contribution.

Retombées potentielles du projet :

- Importance et retombées potentielles des travaux pour le domaine d'études et pour le Canada.
- Applications potentielles et concrètes des travaux au-delà du milieu universitaire.
- Volonté à communiquer les résultats des travaux au sein du milieu scientifique, auprès des collectivités nordiques et à des rencontres nationales.

Processus de demande

Les demandes doivent être préparées et présentées sur le portail en ligne qui se trouve au :

<https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/boursesfamilleWeston/>

Les personnes qui souhaitent présenter une demande doivent d'abord créer un compte sur le portail en ligne afin de pouvoir téléverser des documents, enregistrer de l'information et suivre la progression de leur demande.

La demande de bourse doctorale comprend quatre parties précisées ci-dessous. **Les quatre parties doivent être reçues avant le jeudi 16 janvier 2025 à 17 h (HE).** La demande et tous les documents d'appui indiqués ci-dessous doivent être présentés avant la date limite. Les demandes reçues après la date limite ne seront pas acceptées.

Puisque les demandes sont examinées par un comité multidisciplinaire, les termes techniques doivent être réduits au minimum.

Un courriel de confirmation sera envoyé lorsque la demande aura été reçue.

Voici les quatre parties de la demande :

1. Formulaire de demande

Les demandes doivent être accompagnées du formulaire de demande dûment rempli. Il est recommandé de lire attentivement les lignes directrices et les directives avant de remplir le formulaire.

2. Rapports de recommandation

Les candidates et candidats doivent soumettre trois (3) rapports de recommandation dans le cadre de leur demande. Le premier rapport doit être rédigé par la direction de recherche. Le deuxième doit être rédigé par une personne qui travaille dans le milieu universitaire et qui connaît bien la candidate ou le candidat. Le troisième doit être rédigé par une personne qui réside dans une région nordique ou est membre d'une communauté nordique à même d'évaluer les méthodes et les objectifs du projet de recherche (p. ex. une ou un scientifique rattaché à un gouvernement territorial, une ou un universitaire établi dans une région nordique).

du Canada ou encore une représentante ou un représentant d'un gouvernement autochtone responsable des permis locaux). Le comité de sélection exige que la personne répondante d'une région nordique ait des liens géographiques et en matière de recherche pertinents avec le territoire où sera mené le projet. Il est préférable que la personne répondante ait un lien direct avec les travaux de recherche ou soit en mesure de commenter le plan de recherche proposé.

Un modèle de rapport de recommandation peut être téléchargé à partir du portail en ligne. Les candidates et candidats doivent demander aux personnes répondantes de remplir les rapports et de les retourner à leur attention afin qu'ils puissent être téléversés et enregistrés avec la demande, ou encore de les envoyer directement à boursesweston@univcan.ca avant la date limite. Il incombe aux candidates et aux candidats de donner un préavis raisonnable aux personnes répondantes afin qu'elles aient suffisamment de temps pour remplir et soumettre leur rapport avant la date limite.

3. Relevés de notes

Les relevés de notes de premier cycle ainsi que ceux des cycles supérieurs pertinents, y compris ceux des programmes terminés et en cours, doivent être soumis. Comme l'obtention de relevés de notes officiels peut prendre plusieurs semaines, il est fortement recommandé de soumettre les demandes de relevés de notes suffisamment à l'avance pour pouvoir numériser et téléverser les documents sur le portail en ligne avant la date limite.

4. Questions supplémentaires – Séjour prolongé (facultatif)

Le programme de séjour prolongé est conçu pour permettre aux titulaires d'une bourse de participer à des rencontres communautaires (ou à des activités culturelles) et d'organiser des activités de sensibilisation dans les régions où sont menés leurs travaux sur le terrain, ou à proximité. Il a pour objectif de permettre aux titulaires d'une bourse de collaborer avec les collectivités nordiques à la conception et à la réalisation d'un projet de recherche, ainsi que de communiquer les résultats des travaux à la population locale afin de tisser des liens solides et fructueux et de générer des retombées importantes.

Les personnes qui souhaitent participer au programme de séjour prolongé doivent soumettre une proposition concernant un projet qui s'ajoutera à leurs travaux sur le terrain. Il est recommandé de consulter la Politique sur les séjours prolongés qui se trouve sur le portail en ligne avant de soumettre une proposition.

L'approbation dépendra de la nature du projet et du financement disponible. Les propositions doivent comprendre des réponses aux questions suivantes :

- a) Si vous planifiez participer à une rencontre communautaire ou à une activité culturelle, veuillez préciser le nom de la personne qui l'organise et des personnes qui y participeront, ainsi que ce que vous comptez en retirer ou y contribuer. Veuillez également en décrire les retombées pour votre projet de recherche. (Maximum de 350 mots.)
- b) Si vous recevez du financement supplémentaire pour organiser des activités de sensibilisation dans les collectivités nordiques près des régions où vous comptez mener des travaux de recherche, que feriez-vous et comment optimiseriez-vous votre temps là-bas? (Maximum de 250 mots.)
- c) Quelles seraient les retombées possibles de vos activités pour les collectivités nordiques? (Maximum de 250 mots.)

- d) Quelles seraient la date de début et la durée de ce séjour prolongé dans une région nordique du Canada (effectué de préférence immédiatement avant, durant ou aussitôt après votre travail sur le terrain. Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer votre séjour pendant ces périodes, veuillez en indiquer la raison)? (Maximum de 100 mots.)
- e) Avez-vous amorcé un dialogue avec les collectivités nordiques afin de déterminer leurs priorités, leurs intérêts et la faisabilité de vos activités de sensibilisation? (Maximum de 100 mots.)
- f) Veuillez inclure un budget raisonnable pour les activités de sensibilisation que vous proposez. À titre indicatif, les projets de séjour prolongé approuvés ont habituellement un budget de 2 000 \$ à 8 000 \$, selon les activités proposées, la durée et le lieu du séjour. Chaque élément du budget doit comprendre une brève description (déplacements, hébergement, nourriture, fournitures, etc.) et le montant correspondant.

Demandes retenues

Les personnes qui se font offrir une bourse devront soumettre les renseignements et documents suivants avant la mi-mai 2025 :

- Une photo d'elles-mêmes, préférablement prise à l'endroit où elles mènent leurs travaux de recherche;
- une brève notice biographique (voir le modèle en ligne : <https://westonfoundation.ca/wp-content/uploads/2024/07/2024-WFANR-V5.pdf>);
- leur numéro d'assurance sociale (NAS);
- leurs renseignements bancaires;
- un contrat signé confirmant qu'elles acceptent les modalités et les conditions de la bourse.

Les titulaires d'une bourse devront soumettre des rapports d'étape (qui comprennent une partie écrite et une vidéo) ainsi que des formulaires de confirmation d'inscription pour que chaque versement puisse être effectué. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer la Fondation de la famille Weston de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail en ligne.

Le nom, la notice biographique et les photographies des titulaires d'une bourse pourraient être utilisés dans le cadre d'initiatives promotionnelles de la Fondation de la famille Weston.

Versements

- Les versements seront effectués par Universités Canada/Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) au nom de la Fondation de la famille Weston.
- Les versements ne seront effectués qu'une fois le processus d'acceptation de la bourse terminé et tous les documents nécessaires reçus par Universités Canada/PBEC.
- Les versements seront effectués par transfert électronique de fonds (TEF). **Veuillez noter que les paiements par TEF ne peuvent être effectués que sur un compte bancaire canadien ET que le compte bancaire doit être au nom de la personne à qui est offerte la bourse.** Les versements sont répartis comme suit :

Année 1

- Premier versement : 15 000 \$
- Deuxième versement : 15 000 \$
- Troisième versement : 10 000 \$

Année 2

- Quatrième versement : 15 000 \$
- Cinquième versement : 15 000 \$
- Sixième versement : 10 000 \$

Année 3

- Septième versement : 15 000 \$
- Huitième versement : 15 000 \$
- Neuvième versement : 10 000 \$

À propos de la Fondation de la famille Weston

Forte de plus de 60 ans de philanthropie, la Fondation de la famille Weston estime qu'il existe un lien direct entre environnements sains et populations saines. C'est pourquoi elle fait la promotion de la recherche et de l'innovation de classe mondiale en santé avec la même ferveur qu'elle appuie les initiatives visant à protéger et à restaurer la biodiversité des environnements exceptionnels. La Fondation privilégie une démarche collaborative en matière de philanthropie et travaille de concert avec des partenaires visionnaires à faire progresser le Canada et à produire des retombées durables au pays. Elle aspire à faire davantage qu'offrir du financement permettant à d'autres de trouver des moyens transformateurs d'améliorer le bien-être de la population canadienne.

Depuis les débuts de la Fondation, chaque génération de la famille Weston a joué un rôle actif sur le plan de la philanthropie afin de générer de nouvelles idées et de soutenir des initiatives prometteuses et des projets d'envergure. Chaque avancée permet de progresser ensemble.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.westonfoundation.ca.

À propos d'Universités Canada et de Partenaires en bourses d'études Canada

Partenaires en bourses d'études Canada, une division d'Universités Canada, administre le programme de bourses au nom de la Fondation de la famille Weston. Le mandat d'Universités Canada est de contribuer à l'élaboration de politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la collaboration entre les universités et les gouvernements, le secteur privé, les collectivités et les établissements étrangers.

Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Coordonnées

**Scholarship
Partners Canada.**
**Partenaires en bourses
d'études Canada.**

Universités Canada/Partenaires en bourses d'études Canada
350, rue Albert, bureau 1610
Ottawa (Ontario)
K1R 1A4

Courriel : boursesweston@univcan.ca
Tél. : 1 844 567-1237 (numéro sans frais) ou 613 404-6562
Site Web : univcan.ca